

**Caisse d'Allocations Familiales
de la Haute Garonne**
24 Rue Riquet 31046 Toulouse cedex 9

ACHAT DE PETITES FOURNITURES INFORMATIQUES

**Acte d'Engagement
(A.E.)**



24 rue Riquet
31046 Toulouse Cedex 9

3230 Service gratuit
+ prix appel



■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



POUVOIR ADJUDICATEUR

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA HAUTE-GARONNE

24, Rue Riquet

31046 TOULOUSE Cedex 9

A - OBJET DE L'ACTE D'ENGAGEMENT

Objet du marché :

Le présent accord-cadre concerne la fourniture et la livraison de petites fournitures informatiques pour la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne. Les objectifs et les modalités détaillées de la prestation souhaitée, ainsi que les livrables attendus, sont précisés dans le Cahier des Clauses Particulières.

CODE CPV : 30200000-1 : Matériel et fournitures informatiques

Conformément à l'article L2125-1 du CCP, le présent marché est exécuté sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire.

B - ENGAGEMENT DU TITULAIRE OU DU GROUPEMENT

B1 - Identification et engagement du titulaire ou du groupement titulaire :

En cas de groupement, il s'agit de la désignation de son mandataire, de sa forme et de ses membres

Le signataire,

Nom et prénom du signataire	
Qualité du signataire	
Nom commercial et dénomination sociale de l'établissement	
Adresse de l'établissement et de son siège social	
Adresses mail : - Adresse mail du signataire : - Adresse mail de la personne en charge du dossier (adresse mail de l'interlocuteur dédié au suivi du marché) : - Adresse mail de l'interlocuteur désigné pour transmission des bons de commande :	
Téléphone professionnel	
Numéro SIRET	

- ☐ s'engage sur la base de son offre, pour son propre compte ;
- ☐ s'engage sur la base de son offre, pour le compte de la société ;
- ☐ s'engage sur la base de son offre, en tant que mandataire du groupement :
☐ Groupement solidaire
☐ Groupement conjoint

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT

à exécuter les prestations demandées au montants indiqués dans le Bordereau des Prix Unitaires (BPU).

B2 - COMPTE A CREDITER :

(Compléter le tableau ci-dessous, et joindre un RIB)

TITULAIRE DU COMPTE :	
NOM DE L'ETABLISSEMENT BANCAIRE :	
ADRESSE :	
TELEPHONE :	
N° SIRET :	
CODE IBAN :	
CODE BIC :	

Au sein du tableau vous remplissez les données liées au mandataire. Ce tableau est à dupliquer en fonction du nombre de co-traitant concerné :

Par un groupement conjoint avec prestations individualisables

Par un groupement solidaire

B3 - AVANCE :

Il sera fait application des dispositions de l'article R2191-3 du code de la commande publique et du taux fixé dans le cahier des charges.

Je renonce au bénéfice de l'avance : ☐ OUI ☐ NON

B4 - DUREE DU MARCHÉ :

Durée de l'accord-cadre

Le présent accord-cadre prend effet à compter de la date d'envoi de la notification d'accord. Cet envoi se réalisera via la plate-forme acheteur **PLACE**.

L'accord-cadre est conclu pour une durée de douze **(12)** mois, renouvelable trois **(3)** fois de manière tacite dans la limite d'une durée totale de quarante-huit **(48)** mois. En cas de reconduction tacite, le Titulaire ne pourra s'y opposer.

Si l'Organisme, décide de ne pas renouveler l'accord-cadre, le Titulaire en sera informé dans un délai de 2 mois avant la date d'anniversaire du marché (date de la notification).

L'Organisme pourra émettre des bons de commande pendant toute la durée de l'accord-cadre. Cependant, l'exécution des prestations commandées avant terme peut s'achever au-delà de la période de validité de l'accord-cadre pour répondre à un besoin spécifique. L'exécution du bon de commande ne pourra pas excéder 3 mois, à compter de la date d'échéance de l'accord-cadre.

C- MODALITES D'ETABLISSEMENT DES PRIX

Les prix de règlement des prestations objets du présent marché, sont ceux indiqués par le Titulaire dans le Bordereau de prix unitaires (BPU). Il certifie que les prix stipulés dans sa grille tarifaire n'excèdent pas ceux de son barème pratiqué à l'égard de l'ensemble de sa clientèle. Il s'engage à fournir à l'Organisme toutes justifications permettant de vérifier cette conformité.

Les paiements convenus donnent lieu à la taxe à la valeur ajoutée, selon la réglementation applicable à la date d'encaissement ou de débit selon l'option du fournisseur.

D- SIGNATURE DU MARCHE PAR LE TITULAIRE

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché :

- **Les pièces particulières :**
 - L'Acte d'engagement **(A.E.)** ;
 - Le Bordereau de Prix Unitaires **(B.P.U.) en version Excel**, à compléter et signer ;
 - Le présent Cahier des Clauses Particulières **(C.C.P.)** ;
 - Le cadre de réponse, à compléter et signer ;
 - Le mémoire de développement durable, à compléter et signer ;
 - **Le catalogue restreint du titulaire** ;
- **Les pièces générales :**
 - L'arrêté du 16 juin 2008, modifié par l'arrêté du 19 juillet 2018, portant réglementation sur les marchés passés par les Organismes de Sécurité Sociale
 - Le Code de la commande publique,
 - Le Cahier des Clauses Administratives Générales des marchés de services et de fournitures courantes (CCAG/FSC), approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021,
 - La réglementation et les normes qui s'imposent au vu de la prestation.

Cette liste n'est pas exhaustive, le Titulaire s'engage à respecter l'ensemble de la réglementation ayant trait à sa profession ainsi que les règles du code du travail.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des pièces constitutives du marché susvisé, et conformément à leurs clauses, le signataire* s'engage à exécuter les prestations demandées, aux prix indiqués dans l'annexe financière fournie dans son offre.

Fait à, le

Cachet et signature du Titulaire

**Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.*

E - IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Désignation de l'acheteur :

Monsieur TURBLIN Frédéric
Directeur
Reconnu comme le Pouvoir Adjudicateur

Personne habilitée à donner les renseignements :

Madame DELBERT Marie-Laure
Responsable de l'administration générale

Désignation du comptable assignataire :

(Articles 10 et 11 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique)

Madame FOURCADE Céline
Directrice Financière

F - DECISION ET SIGNATURE DU POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée.

Elle est complétée par les annexes suivantes :

- ☐ Annexe n°... relative à la présentation d'un sous-traitant (ou DC4) ;
- ☐ Annexe n°... relative aux demandes de précisions ou de compléments sur la teneur des offres (ou OUV4)
- ☐ Annexe n°... relative à la mise au point du marché (ou OUV5) ;
- ☐ Autres annexes (A préciser) ;

Fait à Toulouse, le

Signature du Pouvoir Adjudicateur,

Monsieur Frédéric TURBLIN

Le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales
de la Haute-Garonne